



## Commission thématique « Milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »

Vendredi 30 janvier 2015 – Soisy-sous-Montmorency – 9h00

### Compte-rendu des échanges

Commission présidée par Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE.

#### Participants

Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » en annexe du compte-rendu.

#### ORDRE DU JOUR

- 1<sup>ère</sup> partie
  - De l'état initial au diagnostic
  - Présentation des 5 questions « en jeu » du SAGE
  - Présentation détaillée des questions « en jeu » en lien avec la Commission « milieux naturels » et débats/échanges avec les participants
  - Présentation du travail en atelier
- Pause
- 2<sup>ème</sup> partie
  - Travail en atelier sur les sujets en lien avec la commission « Milieux naturels » :
    - *redécouverte de l'eau et de ses paysages comme éléments de ressourcement*
    - *Maintien et reconquête écologique des milieux humides et aquatiques*
    - *Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions*
  - Restitution des ateliers en plénière

Cette réunion de la commission « Milieux naturels » s'inscrit dans la phase diagnostic du SAGE. Le travail réalisé à cette occasion, et qui fait l'objet de la restitution ci-dessous, constitue le socle à partir duquel sera rédigé le diagnostic.

#### Pour rappel, le diagnostic :

- dégage ce qui fait « enjeu » au sens littéral du terme, c'est-à-dire ce qu'on espère gagner (ou ne pas perdre)
- dit les atouts sur lesquels on peut compter, les faiblesses à pallier, les opportunités à saisir et les menaces à anticiper
- formule les (in)cohérences, les tensions et les points de convergence qui peuvent exister entre les « en-jeux »
- est une construction collective

## Organisation et déroulement de la commission « Milieux naturels »

- En préparation des trois commissions thématiques (« aménagement et risques liés à l'eau », « qualité de l'eau », « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »), 5 questions/sujets « en jeu » ont été pré-identifiés par le groupement d'études en s'appuyant sur l'état initial du SAGE et les éléments recueillis lors des précédentes commissions thématiques. Ces questions « en jeu » sont les suivantes :

- *La qualité des eaux superficielles*
- *La redécouverte de l'eau et de ses paysages comme éléments de ressourcement*
- *Le maintien et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques*
- *La disponibilité des eaux souterraines et l'alimentation en eau potable*
- *Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions*

- La Commission « Milieux naturels » était organisée en 2 temps : dans un 1<sup>er</sup> temps une présentation générale des questions « en jeu » par le groupement d'études, suivi d'une présentation plus détaillée des 3 questions « en jeu » spécifiquement liées à la thématique « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau » et d'un temps d'échange (N.B. : *cette 1<sup>ère</sup> partie de la commission a fait l'objet d'un diaporama joint au présent compte-rendu*); puis, dans un 2<sup>ème</sup> temps, un travail en atelier sur les enjeux liés à la Commission « Milieux naturels », suivi d'une restitution en plénière.

***Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.***

## Restitution des échanges

En introduction, M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président de la Commission « milieux naturels », indique que les préoccupations environnementales et la place de l'eau dans la ville apparaissent de plus en plus fondamentales sur l'ensemble du territoire. **Les milieux naturels aquatiques et humides ne doivent plus être considérés comme une option, un paramètre accessoire, mais comme le fondement même des projets d'aménagement. Cela implique de renverser les choix politiques, en faisant de l'environnement un pilier fondateur des projets.**

### **SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

Dans cette commission, plusieurs éléments sont apparus comme majeurs du point de vue des milieux naturels aquatiques et humides et des usages récréatifs liés à l'eau, et font échos aux échanges menés lors des commissions précédentes :

- **Une identité du territoire marquée par le caractère diffus des « infrastructures hydro-écologiques »** (rus, bassins, ouvrages de gestion alternative...) **et plus globalement des espaces naturels. Cette nature « diffuse » est un bien commun, mais sous statut privé, d'où une gestion de ces espaces rendue difficile.**
- **Le jeu des échelles** : la question de la bonne échelle de réflexion et d'action a largement été abordée au cours de cette commission (et d'une manière générale dans les 3 commissions). Ainsi, dans une logique de cohérence amont/aval, il apparaît nécessaire d'avoir une vision globale (à l'échelle du bassin versant) de l'ensemble des enjeux territoriaux et environnementaux. Toutefois, l'échelle locale semble être l'échelle opérationnelle

pertinente, adaptée aux réalités et contraintes locales, permettant d'agir au niveau du « diffus ». *In fine*, il ressort des discussions qu'il n'y a pas de « bonne échelle », mais plutôt une nécessité de mieux articuler l'action locale et la stratégie globale, d'organiser un « dialogue multi-scalaire ».

- **La Limite de la présence de la nature en ville a été évoquée :**
  - Si tous les acteurs sont très motivés sur la récréation/maintien de la nature en ville, ils restent circonspects quant aux moyens de sa mise en œuvre (qui ? comment ? combien ?).
  - Les outils Trames vertes et bleues (TVB) ont été peu évoqués lors de la commission comme des outils opérationnels pour accompagner l'aménagement du territoire. Ce type d'outils semble avant tout perçu comme une démarche d'amélioration des connaissances naturalistes et écologiques sur un territoire et de diffusion de la culture écologique (encore faible de manière générale). La plus-value des TVB se fait davantage quand elles sont associées à des démarches de SCOT, qui ont un rôle central dans le développement urbain des territoires.
  - Le territoire du SAGE ne doit pas se contenter de « remettre des mares dans quelques espaces publics ». Autant il est facile de créer une mare, autant il est difficile de restaurer les fonctionnalités écologiques d'une rivière. Il y a un risque à considérer que la nature peut simplement trouver de la place là où il y en a. Il y a un danger pour les collectivités à se contenter de cette vision de surface puisque cela gomme la composante géographique du milieu naturel.
- **Le social** a été au cœur de toutes les discussions de la commission thématique. On voit ici que la nature a une valeur sociale particulièrement forte sur ce territoire.
- Le **Grand Paris** et la loi **MAPTAM** avec la création de la métropole et de la compétence **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont apparus à la fois comme des opportunités et des menaces pour intégrer le grand cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire. Le Grand Paris est effectivement perçu comme un moteur potentiel, parce qu'il va générer de l'aménagement. Néanmoins, sa valeur en tant que levier reste à prouver. En outre, certains participants témoignent d'une certaine appréhension vis-à-vis de la métropole et de son rôle à venir (« une nébuleuse » selon l'expression de l'un des participants) et restent dans l'expectative (inquiétude) vis-à-vis de l'effectivité de la GEMAPI, plus particulièrement sur la gestion intégrée des milieux aquatiques.

De manière générale, les participants voient le potentiel rôle à venir du SAGE comme celui d'un **pôle ressources, un appui méthodologique**. Il y a une forte attente des communes qui attendent une méthode pour la déclinaison des objectifs du SAGE à l'échelle opérationnelle.

### **PRESENTATION DES QUESTIONS « EN JEU »**

Dans un premier temps, le Bureau d'étude a présenté l'ensemble des questions « en jeu » en lien avec l'eau et les milieux aquatiques identifiées sur le territoire du SAGE. Puis, dans un second temps, un zoom a été fait sur les questions « en jeu » spécifiquement liées à la thématique « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau ».

**SAGE** Ce qui est « en jeu »  
Croult - Enghien - Vieille Mer

- **Des enjeux sectoriels**
  - La qualité des eaux superficielles
  - La redécouverte de l'eau et de ses paysages, comme éléments de ressourcement
  - Le maintien et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques
  - La disponibilité des eaux souterraines et l'alimentation en eau potable
- **Un enjeu transversal**
  - Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions

6 février 2015 7

Logos: SIAH, siare, SEINE SAINT DENIS, adage, ASSA, Centre de ressources, etc.

**Suite à la présentation des questions « en jeu », les participants n'ont pas relevé de thématiques / problématiques manquantes.** Cependant, les risques liés à l'eau (glissement de terrain, remontées de nappes, résurgence des sources...) apparaissent peu lisibles dans la présentation.

Nota : La problématique des sources et remontées de nappes est abordée dans les questions « en jeu » *Redécouverte de l'eau* (mise en valeur par des fontaines), *Disponibilité des eaux souterraines* et *Qualité des eaux superficielles* (impact sur les réseaux d'assainissement...). Il a été suggéré au groupement d'études de prendre contact avec l'association des Sources du Nord.

**Les participants confirment l'intérêt d'aborder la problématique des inondations de manière transversale dans chacun des « en-jeux »,** comme proposé par le groupement d'études, **compte tenu de ses liens de causes à effets très étroits avec de nombreuses thématiques techniques « eau » et avec la forte dynamique territoriale :** débordement de réseaux/assainissement, crue de rivières, gestion des ouvrages hydrauliques, réouverture de rivières, nature en ville/gestion alternative des eaux pluviales...). Il a également été rappelé que les inondations, même causant des impacts moindres, restent désastreuses pour le territoire.

### **LES QUESTIONS « EN JEU » EN LIEN AVEC LES MILIEUX NATURELS**

#### **1- LA REDECOUVERTE DE L'EAU ET DE SES PAYSAGES COMME ELEMENT DE RESSOURCEMENT**

##### ***1.1- Restitution des échanges en plénière suite à la présentation par le Bureau d'études***

- Suite à la présentation de cet « en jeu », M. Daniel NENIN (ASSARS) nuance le diagnostic fait par le Bureau d'étude qui affirme qu'il y a très peu d'acteurs relais de la société civile sur le territoire du SAGE. Des associations existent, notamment l'association Sarcelloise pour la Sauvegarde et l'Aménagement des Rivières et des Sites (ASSARS), créée en 1992 suite aux inondations qui ont touché Sarcelles. Cette dernière organise une fois par an la Marche du Petit Rosne, une journée de randonnée pour découvrir la rivière. Elle reste néanmoins encore peu connue et peu relayée par les médias locaux.

Il existe aussi des conseils citoyens, notamment dans les communes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges-les-Gonesse, qui traitent des problématiques environnementales, et notamment des projets de découverte de rivières.

Les participants soulignent que le SAGE doit permettre de valoriser et rendre visible les actions existantes dans le domaine de l'eau, et favoriser la mobilisation des acteurs locaux. Le SAGE doit notamment servir à la fois de relais aux associations et de centre de ressources pour compiler les initiatives locales, les faire connaître et les valoriser, et ainsi susciter/renforcer la mobilisation citoyenne. Les discussions sur le rôle à venir du SAGE seront débattues de manière spécifique lors de l'élaboration de la Stratégie.

- Mme Amparo MARTAUD (SIARE) souligne la nécessité de bien prendre conscience de l'écart entre « *l'image d'une nature sauvage (et donc inaccessible au public), utopique, rêvée, projetée par les citoyens (souvent sans la connaître)* », et une « *nature urbaine accessible, aménagée, domestiquée (souvent moins qualitative)* », qui correspondrait davantage à la véritable demande sociétale. Les débats sur la compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent seront au cœur du travail mené sur les scénarios contrastés du SAGE.

- Le diagnostic identifie comme un atout la mobilisation des communes riveraines du canal de l'Ourcq autour de l'Alliance Ourcq en mouvement. M. Christian LAGRANGE (CA Est ensemble) souhaiterait néanmoins un rapprochement de l'Alliance Ourcq en mouvement avec les villes, dont les projets de territoire communaux (notamment ZAC, Eco-quartiers...) impactent de manière plus globale l'espace autour du canal. Cet échange avec les communes permettrait de clarifier le rôle de chacun et de mieux articuler l'ensemble des usages autour du canal.

- Il y a eu un large débat autour de la demande sociale pour des espaces et des paysages de ressourcement liés à l'eau. Le diagnostic indique qu'il y a une demande sociale pour remettre l'eau au cœur de la ville et ré-ouvrir les rivières. Or, cela ne semble pas forcément être le cas. M. Ronan QUILLIEN (CG93/DEA93) indique qu'une concertation autour du projet de découverte de la Vieille mer, qui a réuni plus de 300 personnes, a justement interrogé cette demande sociale. Il en résulte une véritable demande pour du « vert », mais pas pour du « bleu ». Il y aurait a contrario plutôt des réticences à remettre l'eau au cœur de la ville (« *Il ne faut pas être aveuglé par l'impression que les gens veulent plus d'eau* »). L'eau reste encore perçue comme une nuisance ou une contrainte, du point de vue :

- des aspects sanitaires : mauvaises odeurs, médiocre qualité des eaux, inquiétudes liées à l'invasion de moustiques (vecteurs potentiel de maladies). A noter que plus on traite de manière curative, plus on favorise le développement de moustiques résistants aux traitements.
- de la sécurité : inondations, noyades...

Il faut rappeler l'histoire ancienne de la « déshydratation » des villes. L'eau a été source de progrès jusqu'à la fin du moyen âge (« *plus une ville est puante, plus elle est riche* ») puis la vision s'est inversée au siècle des lumières. « *Les miasmes sont pourchassés, les canaux enterrés, les rivières canalisées, les marais asséchés et la ville assainie, désodorisée et déshydratée* ». De fait, la culture de l'eau en tant que danger est anciennement ancrée et nécessite forcément un concours des politiques publiques pour inverser cette vision.

Source : Le fleuve dans la ville - La valorisation des berges en milieu urbain, Gabriele Lechner 2006, Centre de documentation de l'urbanisme,

[http://www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fleuedanslavilleaveccouv\\_cle24aafe.pdf](http://www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fleuedanslavilleaveccouv_cle24aafe.pdf)

Face à ce constat, les participants ont souligné la nécessité de croiser le résultat de cette concertation avec la satisfaction des habitants là où des projets de redécouverte ont été menés. Les habitants qui étaient « contre » à l'origine sont souvent satisfaits à l'issue des projets de redécouverte (« *Les habitants prennent conscience que ce n'est pas la même eau que l'on a couverte puis découverte* »). Les participants observent une plus grande motivation des élus locaux sur ce type de projet, qui ont montré leurs plus-values territoriales et urbaines sur de nombreux territoires.

- Le groupement précise que sur le territoire du SAGE, c'est l'offre qui crée la demande : quand les pouvoirs publics prennent l'initiative de créer des espaces de ressourcement, les habitants répondent très favorablement et s'approprient rapidement ces nouveaux espaces. L'exemple de la réouverture de la Vieille Mer est significatif. La rivière a été couverte suite à une demande sociale, car elle était source de nuisances. Aujourd'hui, si la Vieille Mer est présentée comme une source d'agréments, la demande pourra émerger, mais il faut la construire.

Pour faire adhérer les populations à ce type de projet, il a été évoqué la nécessité de former les publics, notamment les jeunes. A titre d'exemple, M. Philippe SUEUR (Enghien-les-Bains) évoque les démarches engagées par la Commune pour introduire une culture de l'eau dès l'école primaire, ce qui est fondamental (d'autant plus lorsque l'eau est partie intégrante de la ville) et permet de mettre les enfants au cœur d'un processus d'appropriation.

### **1.2- Restitution de l'atelier**

Les participants ont souligné la nécessité de s'interroger sur ce qui motive un projet de redécouverte (le « pourquoi »), avant de réfléchir au « comment ». La redécouverte de l'eau et de ses paysages peut en effet recouvrir plusieurs réalités :

- remise à l'air libre d'un cours d'eau qui ne l'était plus depuis plusieurs années,
- redécouverte sociale du cours d'eau, autour d'une mobilisation et d'une appropriation citoyenne.

#### **1 - Comment mieux organiser l'offre de ressourcement sur l'ensemble du territoire, en termes de gouvernance, politique publique, aménagements ? A quelle échelle ?**

- ✓ Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ?
- ✓ Quels sont les écueils à éviter ?

La question de la « bonne échelle » de gouvernance a été au cœur des débats de l'atelier. Les participants se sont interrogés sur les freins et leviers inhérents aux échelles de chacune des instances :

- les structures intercommunales comme le SIAH ou le SIARE permettent d'avoir une vision globale du territoire et de ses enjeux (à l'échelle pertinente du bassin versant), mais ne permettent pas toujours de prendre en compte les spécificités locales. Les participants ont insisté sur la nécessité de ne pas s'affranchir des retours d'expérience locaux, notamment des associations (« *pour rester en contact avec le terrain* »).
- Les communes et les associations agissent à l'échelle locale, mais elles n'ont pas forcément une vision et une compréhension globale des enjeux sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau et de son bassin versant.

Les participants constatent un manque de dialogue entre les différentes structures dans le domaine de l'eau et la nécessité de dialoguer davantage « au fil du cours d'eau » (logique amont/aval) en s'affranchissant des périmètres administratifs. Le SAGE doit permettre de poursuivre ce « *dialogue multi-scalaire* », et de « *créer et partager une culture commune de l'eau pour éviter de garder les schémas anciens* ». La nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), issue de la loi MAPTAM, pourrait éventuellement constituer une opportunité pour aborder ces questions d'une manière plus globale...

**2 - Comment mieux susciter, réveiller et révéler la demande en matière de ressourcement autour des espaces de l'eau ? A quelle échelle ?**

- ✓ Quels leviers activer (art, culture, histoire...) ?
- ✓ Sur quels relais s'appuyer ?
- ✓ Quels secteurs ont le plus de potentiel ?

- Comment monter un projet qui parle à chacun et qui soit fédérateur ? Comment favoriser davantage la mobilisation du public ?

Le projet doit être « séduisant », « pas trop technique », basé sur des notions « eau-nature », « eau-tourisme », « eau-plaisir ». Il doit également être valorisé par une campagne de communication.

- Comment communiquer ?

Passer par un relai artistique, culturel ou historique lorsque la technique suscite des craintes, des réticences et des incompréhensions du public et des élus. Pour le grand public, le regard historique est souvent plus parlant que le regard scientifique. L'éducation et les projets pilotes sont également de bons moyens de toucher tous les publics (projets d'aménagement, projets fédérateurs comme la Marche du petit Rosne).

- Leviers :

- S'appuyer sur le récit historique qui a été mené dans le cadre de l'état des lieux du SAGE.
- S'appuyer sur les démarches « Trame verte et bleue » (TVB), telle que l'étude TVB de l'EPA Plaine de France qui identifie un « chemin de l'eau » amont/aval.
- Faire un "benchmarking" des expériences similaires à l'étranger (exemple de la réouverture de la rivière Cheonggyecheon située sous une autoroute urbaine dans le centre de Séoul<sup>1</sup>). Le SAGE constituerait un centre de ressource, qui compilerait les retours d'expériences.
- S'appuyer davantage sur les associations à l'échelle locale, leur laisser la parole dans les supports de communication existants (journaux et sites Internet du SIARE, du SIAH par exemple).
- Associer de manière participative le public à l'amont des projets. De manière générale, la procédure d'enquête publique est le lieu officiel où les projets rencontrent les habitants. C'est *in fine* peu le cas, d'une part car elle se situe à la fin de la chaîne du projet, et d'autre part car elle est consultable uniquement dans certains lieux publics, sans être « apportée » spécifiquement aux riverains directement concernés.




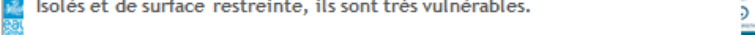
<sup>1</sup> <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/seoul-cheonggyecheon-expressway.html>

## 2- LE MAINTIEN ET LA RECONQUETE ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

### 2.1- Restitution des échanges en plénière suite à la présentation par le Bureau d'études

Les participants ont nuancé le diagnostic proposé :

- sur l'absence de gestion écologique du site des « Forts de Noisy ». Ce site est un espace privé qui fait l'objet d'une protection réglementaire forte (Arrêté préfectoral de protection de biotope - APPB). Il s'agit d'une emprise protégée, qui ne peut pas être remise en cause dans un PLU, et qui est donc extraite des pressions urbaines et d'usages. Un APPB est une mesure d'urgence pour la préservation d'un espace naturel lorsque sa préservation est menacée. D'un point de vue réglementaire, il ne doit pas obligatoirement être accompagné d'un plan de gestion (à la différence d'une Réserve naturelle). C'est le cas du site des « Forts de Noisy ». Cela ne veut pas dire qu'il ne fait pas l'objet d'une gestion/entretien, mais cette gestion ne s'accompagne pas forcément d'une valorisation écologique adaptée/optimale.
- sur l'absence de pression urbaine dans les parcs de Seine-Saint-Denis. Les premières esquisses d'un Central Park<sup>2</sup> à la Courneuve (dont il a largement été fait écho dans la presse) prévoient de « grignoter » les franges du parc Georges-Valbon pour construire des logements, bien que celui-ci soit classé en zone Natura 2000.

 <p><b>Des milieux naturels remarquables bien protégés, mais une diversité de modalités de gestion... voire une absence de gestion écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le massif de Montmorency : forêt domaniale gérée par l'ONF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence d'habitats naturels remarquables humides qui font la singularité du site - tourbières notamment, désormais relictuels et/ou très dégradés</li> <li>○ Nombreuses pressions liées à la gestion du massif, peu compatibles avec la conservation des milieux tourbeux : surfréquentation du site, gestion sylvicole des plantations d'arbres, drainage, eutrophisation</li> </ul> </li> <li>• <b>Les parcs de Seine-Saint-Denis : site NATURA 2000 polynucléaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ilots de biodiversité en milieu urbain dense. Présence d'habitats humides (vasières, étangs, mares - créées et parfois entretenues artificiellement, marais, roselières, prairies humides, gravières, milieux aquatiques...)</li> <li>○ Projet de réouverture de la Vieille Mer dans le parc Georges Valbon</li> <li>○ Peu de pression à terme car les sites sont bien gérés et sous maîtrise foncière</li> </ul> </li> <li>• <b>Les prairies humides du Fort de Noisy : Arrêté préfectoral de protection de biotope. Pas de plan de gestion.</b></li> </ul>	 <p><b>En dehors de ces espaces remarquables, un intérêt moindre porté aux milieux naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'autres espaces naturels moins remarquables ou agricoles, identifiés et protégés pour lutter contre le développement urbain, une opportunité pour consolider une trame verte et bleue locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les ENS définis par les Départements</li> <li>○ Les PRIF définis par l'Agence des espaces verts</li> </ul> </li> <li>• <b>Une nature diffuse au sein du tissu urbain et des parcelles d'agriculture intensive, abandonnée par les acteurs traditionnels des milieux naturels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Plaine de France agricole</li> <li>○ La Plaine de France à la lisière des zones urbaines et agricoles</li> <li>○ Le long des cours d'eau</li> <li>○ La nature diffuse au sein du tissu urbain</li> </ul> </li> </ul> <p>Cela ne signifie pas que ces espaces sont sans intérêt du point de vue de la biodiversité, mais met en évidence un manque de considération. Isolés et de surface restreinte, ils sont très vulnérables.</p>
6 février 2015 36	
	

- Les participants confirment le diagnostic sur la moindre connaissance des sites à potentiel écologique en dehors des espaces remarquables. Le nord-est du territoire est « *délaissé* » d'un point de vue de la connaissance des milieux naturels. Or « *quand on parcourt le Petit Rosne, on croise des sites magnifiques, qui ont potentiellement conservé leurs fonctionnalités écologiques, mais pas connus* ».

- En réponse au constat posé dans le diagnostic sur la très forte artificialisation du territoire, M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE) souligne la faisabilité de créer des écosystèmes "naturels" en milieu urbain,

<sup>2</sup> <http://www.castro-denissof.com/wp-content/uploads/2014/10/1406-CPK-WEBoct2014.pdf>



à l'exemple des parcs de Seine-Saint-Denis, qui ont aujourd'hui un patrimoine écologique riche, diversifié et reconnu. Celle-ci doit néanmoins être portée par une volonté politique forte.

Néanmoins, sur certains sites/rivières, il n'est pas toujours techniquement faisable de retrouver des fonctionnalités écologiques. L'exemple du projet de réouverture de la Vieille Mer a été cité. Si pour les acteurs l'enjeu est d'en faire un élément de la trame bleue (donc méandrer, renaturer les berges...), cela fait déjà plusieurs années qu'ils réfléchissent à sa faisabilité technique.

- Les participants font également remonter leurs difficultés quant à la mise en place d'une gestion zéro phyto des espaces verts/naturels. Ainsi, M. Philippe SUEUR cite l'exemple de la ville d'Enghien-les-Bains a été présenté : le traitement naturel sur les buis (aujourd'hui « *attaqués* ») ne présente aucune efficacité, la commune s'interroge sur la nécessité de réintroduire les traitements chimiques.

- La Société nationale de protection de la nature (SNPN) souligne la nécessité de bien prendre en compte la multitude des mares sur le territoire du SAGE, malgré leur disparition progressive suite à leur urbanisation et leur assèchement. Elles constituent autant de micro-zones humides, riches en biodiversité. A noter que ce n'est pas parce qu'elles peuvent être d'origine anthropique, qu'elles n'ont pas de plus-value écologique.

**SAGE** Croult • Enghien • Vieille Mer

**Au sein de cette nature diffuse, une présomption de milieux humides**

- **Des outils à l'échelle régionale pour localiser les milieux humides...**
  - Le travail d'identification des enveloppes d'alerte de zone humide réalisé par la DRIEE
  - L'inventaire des mares réalisé par la Société nationale de protection de la nature

**... mais une connaissance à affiner et un plan de gestion global à définir à l'échelle du SAGE, pour les maintenir, voire les reconquérir**

Au final, une armature naturelle peu considérée et trop souvent niée par les acteurs traditionnels des milieux naturels en dehors des espaces remarquables

6 février 2015 38

Les participants se sont interrogés sur la définition d'une mare et sur la différence avec un plan d'eau. M. Ulrich DREUX (DDT95) rappelle à cet effet que d'un point de vue réglementaire un plan d'eau (étendue d'eau stagnante qui répond à diverses dénominations selon sa destination, son usage ou ses caractéristiques physiques – étang, mare, lac, gravière...) est soumis, en fonction de sa superficie, au régime de déclaration ou d'autorisation du Code de l'environnement. Ainsi, la création d'un plan d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une procédure de déclaration auprès de la MISEN, et d'une procédure d'autorisation pour une superficie supérieure à 1ha (il en va de même pour toute opération ou travaux sur le plan d'eau : vidange, remblaiement...).

Ainsi, une mare peut par exemple être un plan d'eau dont l'entretien et la gestion ne sont pas réglementaires si sa superficie est inférieure à 1000 m<sup>2</sup>.

*Définition d'une mare : « La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5000 mètres-carré. Sa faible profondeur qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire et aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contextes rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de fossés qui y pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle ».*

Source : site internet de la SNPN

La SNPN réalise un inventaire des mares d'Ile-de-France (« Si les mares m'étaient comptées<sup>3</sup> »). A priori plus de 30 000 mares sont dispersées en région, mais on n'en connaît que 22 000. Il s'agit d'un inventaire évolutif et participatif, qui s'enrichit progressivement. Chaque mare est photographiée, caractérisée (superficie, type, hauteur de végétation...) et cartographiée, ce qui permet une analyse comparative sur le long terme.

- D'une manière générale, la question de l'exploitation des inventaires (faunistiques et floristiques) et de la méthodologie employée pour les réaliser s'est posée. En effet, pour pouvoir comparer et analyser (sur le long terme) les données collectées dans le cadre de ces inventaires, il est nécessaire que les méthodes d'analyse et de suivi soient unifiées. Par exemple, en forêt de Montmorency, il existe beaucoup d'inventaires / diagnostic, mais avec des méthodologies/protocoles différents, ce qui limite leur comparaison. Les participants souhaitent que les protocoles et les méthodes de suivi et d'analyse soient unifiés, afin que les inventaires réalisés sur un même site puissent être comparés sur une échelle de temps (10-15 ans) et que des indicateurs d'évaluation puissent être définis.

Cela n'est toutefois pas forcément possible. Les inventaires menés par les mêmes acteurs suivent relativement les mêmes protocoles, mais varient selon les thématiques d'études : à chaque groupe de faune correspond un type d'inventaire, porté par un acteur spécifique (l'Office pour les insectes et leur environnement, le centre ornithologique d'Ile-de-France, le Conservatoire Botanique, l'ONF...).

Les inventaires participatifs<sup>4</sup>, qui se diffusent depuis 4-5 ans, permettent aujourd'hui de faciliter la contribution des associations et naturalistes locaux, en les centralisant dans des bases de données en ligne. Cela facilite également leur valorisation.

A noter que les travaux d'inventaires menés lors de projet d'aménagement, permettent également de révéler l'importance écologique de certains sites (à l'exemple du Lac Marchais à Deuil-la-Barre).

- Dans le cadre de l'étude complémentaire d'identification des Milieux et des zones humides, que le SAGE souhaite mener, il a été souligné la plus-value de se rapprocher des méthodes d'inventaires de la SNPN (« ne pas s'affranchir des initiatives en cours »), d'une part pour que le SAGE puisse

<sup>3</sup> <http://www.snpn.mares-idf.fr/>

<sup>4</sup> Centralisation au niveau régional par Natureparif (faune-iledefrance.org cettia-idf.fr), et au niveau national par le Museum national d'histoire naturelle (vigienature.mnhn.fr)

bénéficier de l'expertise technique et des connaissances déjà acquises par ailleurs, et d'autre part pour contribuer pleinement aux travaux en cours.

## 2.2- Restitution de l'atelier

### 1. Pour les milieux humides et aquatiques sur les territoires concernés par le Grand Paris

### 2. Pour les milieux humides et aquatiques sur les autres secteurs du SAGE (non concernés par le Grand Paris)

- Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ?
- Quels sont les écueils à éviter ?
- Quels acteurs mobiliser ? Comment faire pour avoir une stratégie mieux partagée ?

- Les débats qui se sont tenus dans cet atelier ont fortement été marqués par un sentiment de « fatalité » par rapport au maintien des espaces naturels dans un territoire amené à se densifier, que ce soit sur les territoires concernés par le Grand Paris, comme ceux situés en dehors de son périmètre. « Comment concilier la préservation des milieux avec les objectifs de logement (notamment social). Quelle compensation pour les milieux naturels ? »... Les participants ont l'impression commune que « la nature reste confinée là où il reste de la place ».

- La gestion des sites naturels a également été centrale dans l'atelier : « Qui va être opérateur ? Qui aura la compétence GEMAPI ? ». Les participants pensent que seuls les organismes « qui ont les épaules » peuvent être les gestionnaires des espaces naturels, c'est-à-dire les grandes collectivités comme les Départements, la Région via l'AEV ; et non pas les communes. Avec néanmoins un bémol : ces grandes collectivités sont centrées sur la protection et la gestion de sites de superficie importante, avec des enjeux écologiques / naturalistes identifiés (exemple des politiques Espaces naturels sensibles des Départements, grands parcs urbains gérés par le Département de Seine-Saint-Denis). Quid de la nature diffuse ? Les participants ont des doutes sur la pérennité des milieux naturels en dehors des grands espaces publics gérés par ces « grandes » collectivités.

- Le Grand Paris est apparu comme une « nébuleuse » aux contours flous (« quelles sont ses limites territoriales ? »). Il pourrait néanmoins constituer une opportunité pour les milieux naturels (« partir d'une feuille blanche »), mais à condition de croiser les enjeux territoriaux (logements, transports...) avec les enjeux environnementaux. La gestion des milieux naturels pourrait être une compétence du Grand Paris.

- Hors Grand Paris, les questions relatives aux lieux de gouvernance et aux échelles d'intervention se sont davantage posées. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI pourrait constituer une opportunité, même si aujourd'hui la compétence « gestion/prévention des inondations » est plus développée que la compétence « gestion des milieux aquatiques » (« Impression que le « PI » prend le dessus sur le « MA » »).

- Ecueils / Freins / Inquiétudes :

- Qui seront les gestionnaires ?
- Timing entre les différents documents.
- Quid des surplus financiers de la prise en compte de la nature en ville dans les coûts globaux des projets d'aménagements pour les aménageurs ?

- Beaucoup d'initiatives locales qui nécessiteraient plus de retour d'expérience. Attention aux analyses à des échelles « *trop macro* », elles pourraient gommer les spécificités locales (notamment continuités écologiques à l'échelle des îlots et des quartiers).

- Leviers :

- Le SAGE, comme outil de lobbying et pôle relais, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Une meilleure coordination et homogénéité des documents de cadrage « Etat » (Porter à connaissance)
- Mettre en place un réseau efficace : lettre d'infos, retour d'expérience, renvoi vers des sites existants...
- S'appuyer sur les compétences au niveau local.

### 3- ENTRE COURS D'EAU ET OUVRAGES : DES INFRASTRUCTURES HYDRO-ÉCOLOGIQUES AUX MULTIPLES FONCTIONS

#### **3.1- Restitution des échanges en plénière suite à la présentation par le Bureau d'études**

M ; Patrick MARTIN (CG95) précise que les cours d'eau du territoire sont tous non domaniaux (ils traversent des parcelles privées) et n'ont de fait aucune vocation à être le lieu d'un usage public (promenade par exemple).

#### **3.2- Restitution de l'atelier**

**1 - Quelles fonctions de ces « infrastructures » apparaissent le plus en souffrance selon les secteurs, notamment celles en lien avec votre commission thématique ? Comment cela s'explique-t-il ?**

A l'origine, les bassins de rétention ont été créés pour des raisons hydrauliques. Pendant longtemps l'objectif était d'équiper le territoire pour gérer le risque d'inondations. Ce n'est que récemment que cette volonté d'y intégrer des fonctionnalités écologiques et paysagères a émergé. C'est pourquoi aujourd'hui la dimension hydraulique reste très prégnante, par rapport aux aspects paysager et écologique.

Néanmoins, sur certains ouvrages, la vocation hydraulique est amenée à évoluer en termes de dimensionnement, d'usages récréatifs, de valorisation écologique et de cadre de vie, à l'exemple du bassin des Brouillards à la Courneuve. Ce dernier fait environ 100 000 m<sup>3</sup> et permet de soulager la Vieille Mer lors des épisodes pluvieux. Il a été aménagé il y a une quarantaine d'années. S'il a fait l'objet d'une attention « *esthétique* » lors de sa conception, son esthétisme apparaît aujourd'hui « *vieillissant* ». La DEA93 se réinterroge sur sa fonctionnalité : il se remplit souvent, mais pas intégralement (seulement de 20 à 30%). Sa localisation à l'entrée du Parc Georges Valbon fait qu'il est concerné par des problématiques autres qu'hydrauliques. La DEA s'interroge donc sur la façon de le réaménager.

**2 - Quels potentiels d'équilibre par secteur peut-on viser ? Qu'est-ce qui pourrait être un moteur ou un frein selon les secteurs ? Est-ce qu'il faut viser le même équilibre selon les secteurs ?**

- Ne pas penser les potentiels d'équilibre par secteur géographique

- Il n'a pas semblé pertinent aux participants de raisonner par secteur géographique. Ils soulignent même que cela pourrait créer des clivages nord /sud, et véhiculer une vision faussée : le nord du territoire comme un réservoir de foncier, et le sud comme un territoire sous pression urbaine avec des objectifs (écologiques, d'usages...) moindre. Les équilibres à trouver entre les fonctions (hydrauliques, écologiques, usages, paysages) de ces infrastructures doivent être les plus homogènes possible sur l'ensemble du territoire du SAGE.

- Prendre en compte les dynamiques territoriales

- Cet enjeu sur la multi-fonctionnalité des ouvrages hydrauliques part du postulat que le phénomène de développement territorial (urbain, économique...) va s'amplifier. L'objectif est ici d'anticiper au maximum les effets de la forte dynamique territoriale sur la ressource en eau. Si le territoire ne faisait pas l'objet d'une forte pression foncière et bénéficiait « *d'espaces réservoirs* », cette question n'aurait pas la même force et ne se poserait pas de la même manière.

- Les secteurs ruraux sont encore relativement protégés, malgré la pression urbaine de l'aménagement dès aujourd'hui. C'est à ces endroits qu'il faut conserver des potentiels de restauration écologiques pour le futur.
- A l'ouest du territoire du SAGE (globalement le périmètre du SIARE) : il y a aujourd'hui peu d'espaces à urbaniser (« *secteur quasi achevé en termes d'urbanisation* »). Globalement les infrastructures hydrauliques ont toutes été construites. « *On serait plutôt dans une logique de confort* ».
- Sur les territoires en plein développement : face au développement urbain et à la prévision de l'accroissement des surfaces imperméabilisées, la gestion du risque lié au ruissellement reste d'une « *nécessité impérieuse* ».

En conclusion, deux réflexions émergent : est-ce que l'urbanisation « tue » la nature OU est-ce que l'urbanisation en « crée » ?

- Les participants invitent le groupement d'études à une grande vigilance sur la notion « d'infrastructures hydro-écologiques », qui recouvre des objets très différents (cours d'eau, bassins) gérés par des acteurs différents, sur des territoires différents, avec des instances parfois différentes... Attention à ne pas en faire une catégorie unique. A titre d'exemple, il y a souvent un flou dans la façon dont sont traités les bassins et les techniques alternatives.

**3 - Comment mieux s'organiser pour assurer ces équilibres ? A quelle échelle faut-il penser cet équilibre ?**

- Besoin de créativité pour repenser la gouvernance, nécessité de sortir des limites administratives classiques.

Pour cela, un certain nombre d'outils existent :

- Les Contrats de développement territorial (CDT), et leur volet environnemental
- Les outils communaux, PLU, PLUI

- Les contrats de bassin
- Les trames vertes et bleues

Sur les territoires du Grand Paris, les CDT sont des outils qui permettent de faire le lien entre les problématiques locales et globales. Les CDT constituent un outil privilégié, par leur poids politique et leur caractère transversal. Ils sont en effet le creuset de nombreuses compétences et préoccupations.

Ces outils sont nécessaires, mais insuffisants. Il y a une nécessité de donner au SAGE un rôle majeur, au moins en termes de « *garde-fou* » et de rappel à l'ordre (par rapport aux pressions liées au besoin en logement, transport, économie...) sur l'ensemble des projets.

La difficulté : peut-on toujours gérer ces équilibres à partir d'une même structure / instance sur l'ensemble du territoire ? Peut-être des structures / instances différentes ? Parfois le SIAH, parfois les CDT... Cela nécessite donc que le SAGE se munisse d'une méthodologie / un cahier de recommandation pour créer UNE unité.

### **3.3- Echanges et débats suite à la restitution de l'atelier**

- Par rapport à la notion de cadre de vie, les participants indiquent que les habitants font l'objet « *d'un grand civisme quand les bassins sont en eau et/ou semi-paysager, plutôt qu'à sec* ».

- Les participants ont débattu à propos de la notion de « *confort* » utilisée pour caractériser le réaménagement paysager et écologique de certains bassins, par opposition au caractère « *impérieux* » de la fonction hydraulique (risque). Ce terme ne fait pas forcément consensus, notamment au regard des enjeux qui en matière de gestion des risques et de reconquête écologique : on ne peut parler de « confort » lorsque sur le territoire du SIARE on rejette à la Seine (et donc aux milieux naturels) plus de 100 000 équivalent habitant (environ 315 000 habitants) d'eaux usées. Il n'y a pas non plus de « confort » vis-à-vis des milieux naturels sur les bassins existants. Cette notion de confort renvoie à une vision « *symptomatique* » de l'écologie perçue comme secondaire, d'agrément et donc quelque chose qui serait optionnel.

Recréer des zones humides au sein des bassins de rétention, est-ce que cela peut être considéré comme du confort ? Cela revêt pourtant un aspect vital pour les continuités écologiques (notamment entre le lac d'Enghien, les petits points d'eau, l'étang de la Chasse, les bassins des Moulinets, des 8 Arpents...), tout autant que pour l'amélioration du cadre de vie (« *donner une image du territoire autre qu'urbaine* »).

Certes, le territoire du SIARE est aujourd'hui bien équipé en termes de bassins de rétention, mais il y a « *encore beaucoup à faire* », notamment sur la protection des nappes, sur la mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement...

Le groupement d'études a également réagi à cette notion de « *confort lié aux milieux naturels* ». Il est facile de recréer certains milieux naturels en ville (comme une mare), mais a contrario il est très dur de restaurer un cours d'eau, et plus largement ses fonctionnalités écologiques. Il y a un risque à considérer que la nature peut simplement trouver de la place là où il y en a. Il y a un danger pour les collectivités à se contenter de cette vision de surface puisque cela gomme la composante géographique du milieu naturel ; il y a des logiques simples à rappeler nécessairement :

- Un cours d'eau est lié à une vallée et ne se limite pas à l'emprise du lit mineur
- Un ensemble de mares est lié à une hydrologie de surface

- Ces deux compartiments communiquent par une hydrologie souterraine

Ces aspects fonctionnels sont essentiels et de fait difficiles à restaurer en milieu urbain.

Attention donc à ne pas envisager les milieux naturels comme un « *pansement sur une jambe de bois* ». La notion de confort ne s'applique pas à ce territoire. Il est également important de garder en mémoire que la nature diffuse, au-delà des milieux remarquables constitue l'identité du territoire. Il s'agit d'un compartiment de nature difficile à comprendre et à appréhender. Il est en outre très difficile de concilier ce compartiment avec les contraintes de l'urbain.

La baisse prévisible des financements apparaît préoccupante pour les participants. Ils insistent sur la nécessité de « *se donner un ordre de priorité* ». Pour certains participants, « *il faudra aller là où l'exigence hydraulique l'emporte* ».

### Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » - 30 janvier 2015

NOM	STRUCTURE/FONCTION
M. Jean-Pierre ENJALBERT	Président de la Commission « Milieux naturels », Président du SIARE, Maire de Saint-Prix
M. Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Commission « Milieux naturels », Vice-Président de la CA Est ensemble
M. Dominique BAILLY	Maire de Vaujours, Vice-Président du SEDIF
Mme Faustine BRIOT	Bureau d'études ADAGE Environnement
Mme Marie-Elisabeth CARMINATI	Conseillère communautaire - CA Vallée de Montmorency
Mme Magali CASTEX	Chargée de projets environnement et agriculture – EPA Plaine de France
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
M. Ulrich DREUX	Technicien – Service Police de l'eau – DDT du Val d'Oise
Mme Claudine FLESSATI	Adjointe au Maire de Goussainville
Mme Sylvie GARNIER	Vice-Présidente de l'association Val d'Oise Environnement
M. GAUDIN	Directeur de cabinet – Mairie de Vaujours
Mme Elisabeth HEYLER	Bureau d'études COMPLEMENTERRE Paysagistes
M. Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94
M. Christophe LANIER	Responsable Service assainissement - CA Vallée de Montmorency
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les-Bains
M. Patrick MARTIN	Chargé de mission zones humides et rivières – CG95
Mme Marie MELIN	Chargée de mission "zones humides" – SNPN
M. Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France, Président du SIAEP de Montsault
M. Julien MORONVAL	Responsable service environnement - SIA de la région d'Enghien-les-Bains
M. Jean-Baptiste NARCY	Bureau d'études ASca
M. Daniel NENIN	Vice-Président de l'ASSARS
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CG93
M. Philippe SUEUR	Maire d'Enghien-les-Bains
Mme Fiona TCHANAKIAN	Chef de la cellule Paris proche couronne – Service Police de l'eau – DRIEE Ile-de-France
Mme Hélène VIDEAU	Chargée de mission eau, aménagement et agriculture – Service Politique régionale de l'eau – DRIEE Ile-de-France
M. Florent WILL	Responsable Unité gestion des milieux – Véolia Eau
M. Florent YVERT	Bureau d'études BIODIVERSITA